

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Adnène ZGHIDI et Mr Chiheb GHANMI.

Amen Bank
Bilan consolidé
arrêté au 31/12/2023
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	494 489	445 814
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	314 456	162 276
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	7 166 480	6 890 918
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	58 284	101 127
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 012 528	1 872 939
Titres mis en équivalence	(1-5)	226 706	207 186
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	444 111	399 698
AC7 Autres actifs	(1-7)	236 300	163 101
Total actifs		10 953 354	10 243 059
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	356 828	815 324
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	400 107	242 370
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	7 436 597	6 742 578
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	866 739	827 286
PA5 Autres passifs	(2-5)	323 772	244 299
Total passifs		9 384 043	8 871 857
Intérêts minoritaires	(3)	4 708	4 543
CP1 Capital		151 320	132 405
CP2 Réserves		1 196 313	1 081 251
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		216 546	152 579
Total capitaux propres		1 564 603	1 366 659
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		10 953 354	10 243 059

Amen Bank

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	871 859	905 816
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	268 639	558 808
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	354 301	814 822
Total passifs éventuels		1 494 799	2 279 446
Engagements donnés			
	(5-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		1 274 055	1 032 320
HB05 Engagements sur titres		20 889	21 508
Total engagements donnés		1 294 944	1 053 829
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(5-5)	-	-
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 829 210	3 888 902

Amen Bank

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2023	Du 1er Janv au 31 dec 2022
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1) 775 672	652 227
PR2	Commissions (en produits)	(6-2) 151 461	140 382
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3) 39 587	48 140
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4) 171 925	137 553
Total produits d'exploitation Bancaire		1 138 645	978 302
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5) (586 245)	(473 781)
CH2	Commissions encourues	(14 091)	(16 125)
Total charges d'exploitation Bancaire		(600 336)	(489 906)
Produits nets Bancaires		538 309	488 396
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6) (86 674)	(115 763)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7) 2 237	336
PR7	Autres produits d'exploitation	123	741
CH6	Frais de personnel	(6-8) (157 436)	(143 932)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8) (56 997)	(45 651)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8) (8 390)	(9 863)
Résultat d'exploitation		231 172	174 264
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		13 827	12 167
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9) (2 016)	(1 107)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10) (20 252)	(30 404)
Résultat des activités ordinaires		222 731	154 920
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11) (5 584)	(1 854)
Résultat net consolidé		217 147	153 066
Part du résultat revenant aux minoritaires		601	488
Résultat net part du groupe		216 546	152 578
Résultat de base par action (en dinars)		(6-12) 7,155	5,762
Résultat dilué par action (en dinars)		(6-12) 7,155	5,762

Amen Bank

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		957 217	819 651
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(584 601)	(475 344)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(58 285)	20 863
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(355 244)	(762 134)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		677 409	580 699
Titres de placement		45 001	(66 756)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(153 154)	(124 980)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(29 793)	18 730
Impôts sur les bénéfices		(28 036)	(21 894)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		470 514	(11 165)
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		191 059	132 094
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(161 385)	(56 153)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(53 310)	(137 038)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(23 636)	(61 097)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'emprunts		145 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(25 416)	(44 018)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(80 131)	(94 973)
Dividendes versés		(45 450)	(23 085)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(564)	(551)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(6 561)	(122 627)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(828)	(394)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		439 489	(195 283)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(515 478)	(320 589)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(75 571)	(515 478)

Amen Bank

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2023

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2023.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,66%	96,26%	Tunisie
FIRST PAY	Filiale	IG	99,89%	99,89%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	54,09%	65,36%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	37,42%	37,42%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,48%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,52%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	36,31%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	9,65%	9,65%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,16%	0,16%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,11%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	13,76%	13,76%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2023, le Groupe Amen Bank a enregistré l'entrée en périmètre de la société First Pay et la sortie de la société TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en

compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011 :

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT 2024-01 du 19 janvier 2024, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation nette de 19 688 mDT.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite de renforcement de la couverture des risques latents, la banque a procédé à la constatation d'une dotation forfaitaire de 18 000 mDT. Ainsi la dotation de l'exercice 2023 s'est élevée à 37 688 mDT, faisant passer le stock de la provision collective de 147 562 mDT constituée en 2022 à 185 250 mDT en 2023.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 211 016 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2022 un montant de 7 660 mDT.

Au 31 décembre 2023, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 5 297 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan ; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2023. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2023.

5.12 Charge d'impôt

En 2023, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2023 un montant de 494 489 mDT contre 445 814 mDT au 31.12.2022 et se compose comme suit :

Descripti on	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	58 907	55 114	3 793	7%
BCT, CCP & TGT	435 582	390 700	44 882	11%
Total	494 489	445 814	48 675	11%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Descripti on	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	58 908	55 115	3 793	7%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(1)	-	0%
Sous Total (1)	58 907	55 114	3 793	7%
BCT	435 704	390 845	44 859	11%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	435 519	390 660	44 859	11%
CCP	66	43	23	53%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	63	40	23	58%
Total	494 489	445 814	48 675	11%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 314 456 mDT contre 162 276 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	66 037	31 135	34 902	112%
Prêts aux établissements bancaires	119 976	31 784	88 192	277%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	486	(3)	489	(16 300%)
Total créances sur établissements bancaires	186 499	62 916	123 583	196%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	1 279	1 334	(55)	(4%)
Prêts aux établissements financiers	124 329	96 814	27 515	28%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 350	1 212	1 138	94%
Total créances sur établissements financiers	127 958	99 360	28 598	29%
Total	314 456	162 276	152 180	94%

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2023 et 2022 se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 234 122	1 195 537	38 585	3%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 192 073	1 156 108	35 965	3%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	42 049	39 429	2 620	7%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	5 543 596	5 241 974	301 622	6%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 886 577	4 569 887	316 690	7%
Autres concours à la clientèle en devises	657 019	672 087	(15 068)	(2%)
Crédits sur ressources spéciales	388 762	453 407	(64 645)	(14%)
Créances sur ressources budgétaires	135 263	135 776	(513)	(0%)
Créances sur ressources extérieures	253 499	317 631	(64 132)	(20%)
Total	7 166 480	6 890 918	275 562	4%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial :

Cette rubrique accuse au 31.12.2023 un solde de 58 284 mDT contre un solde de 101 127 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de transaction	32 603	28 322	4 281	15%
Bons de trésors	32 570	28 322	4 248	15%
Créances rattachées	33	-	33	100%
Titres de placement	25 681	72 805	(47 124)	(65%)
Titres à revenu fixe	-	50 563	(50 563)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	-	(2)	2	(100%)
Emprunts Obligataires	-	50 000	(50 000)	(100%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	-	565	(565)	(100%)
Titres à revenu variable	25 681	22 242	3 439	15%
Actions cotées	29 640	25 317	4 323	17%
Provision pour moins-value latente des actions	(3 959)	(3 075)	(884)	29%
Total	58 284	101 127	(42 843)	(42%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2023 un solde de 2 012 528 mDT contre 1 872 939 mDT au 31.12.2022. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres d'investissement	1 350 551	1 301 984	48 567	4%
Titres de participation	75 812	77 475	(1 663)	(2%)
Participations avec convention en rétrocession (*)	586 165	493 480	92 685	19%
Total	2 012 528	1 872 939	139 589	7%

(*) Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 491 922 mDT.

Note 1-6. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 226 706 mDT au 31.12.2023 contre un solde de 207 186 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
MLA	110 973	102 732
TUNISIE LEASING & FACTORING	59 506	56 417
AMEN SANTE	6 667	13 610
TLG Finance	3 067	4 226
HAYETT	13 467	10 746
EL IMRANE	1 501	1 844
TUNINVEST INNOVATION SICAR	387	268
EL KAWARIS	1 080	830
TUNISYS	979	899
AMEN ALLIANCE SICAV	8 176	1 169
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	-	14
SUNAGRI	151	126
AMEN PREMIERE	69	75
SICAV AMEN	2 311	74
COMAR COTE D'IVOIRE	14 608	11 147
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 764	3 009
Total	226 706	207 186

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2023 un solde de 444 111 mDT contre un solde de 399 698 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 689	2 297	(608)	(26%)
Immobilisations incorporelles	13 161	13 732	(571)	(4%)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 288)	(11 251)	(37)	0%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	435 790	393 321	42 469	11%
Immobilisations corporelles	537 559	488 430	49 129	10%
Amortissement des immobilisations corporelles	(101 572)	(94 912)	(6 660)	7%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	6 632	4 080	2 552	63%
Immobilisations encours	6 632	4 080	2 552	63%
Total	444 111	399 698	44 413	11%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2023 accuse un solde net de 149 mDT contre 798 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2022	Intégration GW sur acquisition 2023	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2023	Amort cumul au 31/12/2022	Dotation au 31/12/2023	Amort cumul au 31/12/2023	VCN au 31/12/2022	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2023
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 232	-	(1 279)	2 953	(3 596)	643	(2 953)	636	-	-
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(94)	(13)	(107)	162	-	149
Goodwill AMEN SANTE	401	-	-	401	(401)	-	(401)	-	-	-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	(3 669)	-	-	(3 669)	3 669	-	3 669	-	-	-
Total	1 220	-	(1 279)	(59)	(422)	630	208	798	-	149

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2023									
Description	Valeur Brute au 31/12/2022 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2023 consolidée	Amort / Provision Cumul au 31/12/2022 consolidée	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2023 consolidée	VCN au 31/12/2023 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	13 733	597	(1 169)	13 161	(11 436)	(19)	(17)	(11 472)	1 689
Goodwill	1 220	-	(1 279)	(59)	(422)	630	-	208	149
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	11 321	595	152	12 068	(9 922)	(625)	(17)	(10 564)	1 504
Droit au bail	965	-	-	965	(908)	(22)	-	(930)	35
Autres immobilisations incorporelles	43	2	(42)	3	-	(2)	-	(2)	1
2) Immobilisations Corporelles	488 430	60 137	(11 008)	537 559	(95 109)	(7 254)	628	(101 769)	435 790
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>159 503</u>	<u>3 883</u>	<u>(1)</u>	<u>163 385</u>	<u>(48 591)</u>	<u>(3 423)</u>	<u>(1)</u>	<u>(52 015)</u>	<u>111 370</u>
Terrains d'exploitation	42 276	-	-	42 276	-	-	-	-	42 276
Bâtiments	80 508	13	-	80 521	(22 210)	(1 513)	-	(23 723)	56 798
Aménagements de bâtiments	36 719	3 870	(1)	40 588	(26 381)	(1 910)	(1)	(28 292)	12 296
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>276 486</u>	<u>51 377</u>	<u>(10 302)</u>	<u>317 561</u>	<u>(6 103)</u>	<u>(375)</u>	<u>-</u>	<u>(6 515)</u>	<u>311 046</u>
Bâtiments	276 486	51 377	(10 302)	317 561	(6 103)	(375)	-	(6 515)	311 046
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>11 028</u>	<u>822</u>	<u>(147)</u>	<u>11 703</u>	<u>(8 010)</u>	<u>(843)</u>	<u>140</u>	<u>(8 713)</u>	<u>2 990</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 570</u>	<u>2 069</u>	<u>(764)</u>	<u>5 875</u>	<u>(3 692)</u>	<u>(663)</u>	<u>742</u>	<u>(3 613)</u>	<u>2 262</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>16 791</u>	<u>978</u>	<u>206</u>	<u>17 975</u>	<u>(12 849)</u>	<u>(1 089)</u>	<u>(253)</u>	<u>(14 191)</u>	<u>3 784</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>9 397</u>	<u>149</u>	<u>-</u>	<u>9 546</u>	<u>(7 100)</u>	<u>(385)</u>	<u>-</u>	<u>(7 485)</u>	<u>2 061</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 553</u>	<u>2</u>	<u>-</u>	<u>2 555</u>	<u>(1 995)</u>	<u>(66)</u>	<u>-</u>	<u>(2 061)</u>	<u>494</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>8 102</u>	<u>857</u>	<u>-</u>	<u>8 959</u>	<u>(6 769)</u>	<u>(410)</u>	<u>-</u>	<u>(7 179)</u>	<u>1 780</u>
3) Immobilisations encours	4 080	6 105	(3 553)	6 632	-	-	-	-	6 632
Immobilisations corporelles encours	3 411	4 274	(3 463)	4 222	-	-	-	-	4 222
Immobilisations incorporelles encours	669	1 831	(90)	2 410	-	-	-	-	2 410
Total	506 243	66 839	(15 730)	557 352	(106 545)	(7 273)	611	(113 241)	444 111

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2023 un montant de 236 300 mDT contre un montant de 163 101 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	26 197	27 864	(1 667)	(6%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>21 883</u>	<u>21 954</u>	<u>(71)</u>	<u>(0%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	(141)	984	(1 125)	(114%)
Comptes d'attente de la compensation	8 720	11 627	(2 907)	(25%)
Autres comptes d'attente	13 304	9 343	3 961	42%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>4 314</u>	<u>5 910</u>	<u>(1 596)</u>	<u>(27%)</u>
Autres	210 103	135 237	74 866	55%
Stock en matières, fournitures et timbres	787	539	248	46%
Etat, impôts et taxes	32 545	19 279	13 266	69%
Allocation familiales	673	759	(86)	(11%)
Dépôts et cautionnements	306	304	2	1%
Opérations avec le personnel	111 918	102 442	9 476	9%
Débiteurs divers	31 278	17 249	14 029	81%
Créances sur l'Etat	431	519	(88)	(17%)
Autres	6 275	3 526	2 749	78%
Actif d'impôt différé	25 890	(9 380)	35 270	(376%)
Total	236 300	163 101	73 199	45%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(13 585)	(14 960)	1 375	(9%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(4 983)	(6 341)	1 358	(21%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	(1 288)	17	(1%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 545)	(18 836)	1 291	(7%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 878)	(1 867)	(11)	1%
Provisions sur autres comptes	(14 975)	(16 277)	1 302	(8%)
Total	(31 130)	(33 796)	2 666	(8%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2023, cette rubrique accuse un solde de 356 828 mDT enregistrant ainsi une baisse de -458 496 mDT par rapport au 31.12.2022.

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	2 453	118	2 335	1979%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	354 000	814 000	(460 000)	(57%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	375	1 206	(831)	(69%)
Total	356 828	815 324	(458 496)	(56%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2023 un solde de 400 107 mDT contre un solde de 242 370 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	390 552	227 311	163 241	72%
Avoirs sur établissements bancaires	146 659	139 802	6 857	5%
Emprunts auprès des établissements bancaires	243 893	87 509	156 384	179%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	9 555	15 059	(5 504)	(37%)
Avoirs sur établissements financiers	9 507	15 038	(5 531)	(37%)
Emprunts auprès des établissements financiers	48	21	27	129%
Total	400 107	242 370	157 737	65%

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2023 un solde de 7 436 597 mDT contre un solde de 6 742 577 mDT au 31.12.2022 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts à vue	1 993 373	1 956 374	36 999	2%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 312 244	4 786 204	526 040	11%
<u>Epargne</u>	<u>2 408 485</u>	<u>2 245 407</u>	<u>163 078</u>	<u>7%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 903 759</u>	<u>2 401 767</u>	<u>501 992</u>	<u>21%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 614 715	2 172 450	442 265	20%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	22 636	11 124	11 512	103%
Dépôts à terme en devises	263 919	216 814	47 105	22%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 489	1 379	1 110	80%
Autres sommes dues à la clientèle	130 980	139 030	(8 050)	(6%)
Total	7 436 597	6 742 577	694 020	10%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 866 739 mDT contre 827 286 mDT au 31/12/2022 se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts matérialisés	430 239	310 655	119 584	38%
Ressources spéciales	436 500	516 631	(80 131)	(16%)
Total	866 739	827 286	39 453	5%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts matérialisés	396 698	284 317	112 381	40%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	33 541	26 338	7 203	27%
Total	430 239	310 655	119 584	38%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Ressources budgétaires	76 760	82 716	(5 956)	(7%)
Ressources extérieures	359 740	433 915	(74 175)	(17%)
Total	436 500	516 631	(80 131)	(16%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	8 473	8 230	243	3%
Provisions sur engagements par signature	2 910	3 204	(294)	(9%)
Autres provisions pour passifs et charges	5 563	5 026	537	11%
Comptes d'attente et de régularisation	315 299	236 069	79 230	34%
Comptes d'attente	17 086	11 606	5 480	47%
Créditeurs divers	216 557	159 412	57 145	36%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	116 767	54 707	62 060	113%
Dépôts du personnel	7 950	8 008	(58)	(1%)
Charges à payer	91 840	96 697	(4 857)	(5%)
Etat, impôts et taxes	62 379	48 413	13 966	29%
Autres	19 277	16 638	2 639	16%
Total autres passifs	323 772	244 299	79 473	33%

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	115	103
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	(1)	12
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 714	1 754
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	571	380
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	909	805
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(38)	104
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	5	4
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	6	3
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	12	4
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	28	11
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 335	1 374
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	45	(21)
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	2	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	2	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Intérêts minoritaires dans le résultat de SMART RECOVERY	(12)	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de FIRST PAY	5	-
Total	4 708	4 543

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 151 320 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2023	CP au 31/12/2022	Observation
Amen Bank	Capital	151 320	132 405	
	Réserves	1 135 622	1 032 658	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	1	
	Résultat	192 683	135 521	
	Total	1 480 049	1 301 008	
SICAR AMEN	Réserves	10 605	10 912	
	Résultat	4 271	2 842	
	Total	14 876	13 754	
LE RECOUVREMENT	Réserves	4 161	3 159	
	Résultat	5 044	2 291	
	Total	9 205	5 450	
AMEN PROJECT	Réserves	4	(9)	
	Résultat	(1)	13	
	Total	3	4	
SOGEREC	Réserves	1 331	1 314	
	Résultat	(463)	16	
	Total	868	1 331	
AMEN CAPITAL	Réserves	749	627	
	Résultat	(45)	121	
	Total	704	749	

GEST IMMO	Réserves	539	206
	Résultat	803	(120)
	Total	1 342	86
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	14	5
	Résultat	33	12
	Total	47	17
AMEN INVEST	Réserves	809	874
	Résultat	78	(37)
	Total	887	837
SMART RECOVERY	Réserves	-	-
	Résultat	(315)	-
	Total	(315)	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	27 309	24 912
	Résultat	9 866	5 730
	Total	37 175	30 642
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	24 542	22 300
	Résultat	7 351	6 667
	Total	31 893	28 967
EL IMRANE	Réserves	444	744
	Résultat	(343)	(300)
	Total	101	444
KAWARIS	Réserves	138	114
	Résultat	305	72
	Total	443	182
TLG FINANCE	Réserves	(15 485)	(14 000)
	Résultat	(28)	(92)
	Total	(15 513)	(14 092)
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(437)	(6 615)
	Résultat	452	64
	Total	15	(6 551)
HAYETT	Réserves	7 342	5 802
	Résultat	3 112	1 931
	Total	10 454	7 733
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	81	72
	Résultat	119	10
	Total	200	82
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	-	12
	Résultat	-	-
	Total	-	12
TUNISYS	Réserves	580	453
	Résultat	99	146
	Total	679	598
AMEN SANTE	Réserves	(3 124)	(1 053)
	Résultat	(6 851)	(1 965)
	Total	(9 975)	(3 016)

AMEN PREMIERE	Réserves	(1 009)	(1 003)
	Résultat	4	4
	Total	(1 005)	(999)
SICAV AMEN	Réserves	(125)	(2 075)
	Résultat	127	3
	Total	2	(2 072)
SUNAGRI	Réserves	(88)	(111)
	Résultat	11	9
	Total	(77)	(102)
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	2 711	2 356
	Résultat	-	(441)
	Total	2 711	1 915
FIRST PAY	Réserves	-	-
	Résultat	-	-
	Total	-	-
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(400)	(403)
	Résultat	234	81
	Total	(166)	(321)
TOTAL	Capital	151 320	132 405
	Réserves	1 196 313	1 081 251
	Autres Capitaux Propres	423	423
	Résultats reportés	1	1
	Résultat	216 546	152 579
	Total	1 564 603	1 366 659

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2023 :

	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12	132 405	1 084 292	(2 618)	1	1 214 080	152 579	1 366 659
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	79 457	-	54 207	133 664	(152 579)	(18 915)
Dividendes versés	-	-	-	(54 207)	(54 207)	-	(54 207)
Augmentation / diminution du capital (par incorporation des réserves)	18 915	-	-	-	18 915	-	18 915
Changement du capital variable (SICAV)	-	9 303	(25)	-	9 278	-	9 278
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(564)	-	-	(564)	-	(564)
Ajustement affectant les réserves antérieures	-	26 239	-	-	26 239	-	26 239
Variation des subventions d'investissements	-	13	-	-	13	-	13
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	644	-	644	-	644
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	216 546	216 546
Situation à la clôture de l'exercice 2023 .12	151 320	1 198 740	(1 999)	1	1 348 062	216 546	1 564 603

5. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2023 à 871 859 mDT contre 905 816 mDT au terme de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Cautions	771 114	834 979	(63 865)	(8%)
Avals	90 919	56 975	33 944	60%
Autres garanties données	9 826	13 862	(4 036)	(29%)
Total	871 859	905 816	(33 957)	(4%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Cautions en faveur des banques	479 137	529 045	(49 908)	(9%)
Cautions en faveur de la clientèle	291 977	305 934	(13 957)	(5%)
Total	771 114	834 979	(63 865)	(8%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	90 919	56 975	33 944	60%
Total	90 919	56 975	33 944	60%

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 558 808 mDT au 31.12.2022 à 268 639 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Crédits documentaires Import	236 237	302 480	(66 243)	(22%)
Crédits documentaires Export	32 402	256 328	(223 926)	(87%)
Total	268 639	558 808	(290 169)	(52%)

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	247 650	506 911	(259 261)	(51%)
BTA données en garantie	106 651	244 339	(137 688)	(56%)
Emprunt national donné en garantie	-	63 572	(63 572)	(100%)
Total	354 301	814 822	(460 521)	(57%)

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2023 à 1 294 944 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 274 055	1 032 320	241 735	23%
<u>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</u>	<u>2 700</u>	-	<u>2 700</u>	<u>100%</u>
<u>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</u>	<u>1 229 636</u>	<u>971 341</u>	<u>258 295</u>	<u>27%</u>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	223 339	185 878	37 461	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	4 499	22 439	(17 940)	(80%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	23 139	38 250	(15 111)	(40%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	978 659	724 774	253 885	35%
Autorisation des crédits par carte	41 719	60 979	(19 260)	(32%)
<u>Engagements sur Titres</u>	<u>20 889</u>	<u>21 508</u>	<u>(619)</u>	<u>(3%)</u>
Participations non libérées	20 820	20 820	-	0%
Titres à recevoir	-	618	(618)	(100%)
Titres à livrer	69	70	(1)	(1%)
Total	1 294 944	1 053 828	241 116	23%

Note 5-5.Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2023

Note 5-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2023 à 3 829 210 mDT contre 3 888 902 mDT au terme de l'exercice 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	218 749	240 548	(21 799)	(9%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	108 407	157 955	(49 548)	(31%)
Garanties reçues de la clientèle	3 502 054	3 490 399	11 655	0%
Total	3 829 210	3 888 902	(59 692)	(2%)

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2023 un montant de 775 672 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	36 337	16 687	19 650	118%
Opérations avec la clientèle	720 572	599 479	121 093	20%
Autres intérêts et revenus assimilés	18 763	36 061	(17 298)	(48%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	10 575	28 094	(17 519)	(62%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 188	7 967	221	3%
Total	775 672	652 227	123 445	19%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	84 072	80 839	3 233	4%
Opérations sur placement et titres	5 801	4 867	934	19%
Opérations de change	1 953	1 826	127	7%
Opérations de commerce extérieur	4 967	4 674	293	6%
Gestion, étude et engagement	14 215	11 975	2 240	19%
Opérations monétiques et de banque directe	32 608	28 698	3 910	14%
Bancassurance	4 575	4 636	(61)	(1%)
Banque d'affaire	714	231	483	209%
Autres commissions	2 556	2 636	(80)	(3%)
Total	151 461	140 382	11 079	8%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2023 et 2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 340	2 136	204	10%
Gain net sur titres de placement	2 157	3 141	(984)	(31%)
Gain net sur opérations de change	35 090	42 863	(7 773)	(18%)
Total	39 587	48 140	(8 553)	(18%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2023 un montant de 171 925 mDT contre 137 553 mDT en 2022. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	170 595	135 941	34 654	25%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 118	1 428	(310)	(22%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	212	184	28	15%
Total	171 925	137 553	34 372	25%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2023 un montant de 586 245 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(567 413)	(443 955)	(123 458)	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(122 646)	(101 088)	(21 558)	21%
Opérations avec la clientèle	(393 925)	(300 059)	(93 866)	31%
Emprunts et ressources spéciales	(50 842)	(42 808)	(8 034)	19%
Autres Intérêts et charges	(18 832)	(29 826)	10 994	(37%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(4 904)	(11 183)	6 279	(56%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(13 928)	(18 643)	4 715	(25%)
Total	(586 245)	(473 781)	(112 464)	24%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2023 un montant de 86 674 mDT, enregistrant une baisse de (29 089) mDT par rapport à l'exercice 2022. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(59 797)	(58 320)	(1 477)	3%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(37 688)	(15 809)	(21 879)	138%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(43 337)	(41 622)	(1 715)	4%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(517)	(664)	147	(22%)
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 143)	(1 586)	443	(28%)
Total dotations	(142 982)	(118 501)	(24 481)	21%
Pertes sur créances	(165 729)	(157 854)	(7 875)	5%
Total dotations et pertes sur créances	(308 711)	(276 355)	(32 356)	12%
Reprises de provisions sur créances douteuses	27 465	22 477	4 988	22%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	17 057	19 251	(2 194)	(11%)
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	34 894	63 888	(28 994)	(45%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	53 044	16 628	36 416	219%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	2 287	948	1 339	141%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	77 292	30 946	46 346	150%
Total Reprises	212 039	154 138	57 901	38%
Recouvrement des créances radiées	9 998	6 454	3 544	55%
Total des reprises et des récupérations sur créances	222 037	160 592	61 445	38%
Total	(86 674)	(115 763)	29 089	(25%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2023 un montant de 2 237 mDT, enregistrant une variation de 1 901 mDT par rapport à l'exercice 2022. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(3 525)	(1 639)	(1 886)	115%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	3 653	1 786	1 867	105%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 769	3 028	(259)	(9%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(659)	(2 774)	2 115	(76%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(1)	(65)	64	(98%)
Total	2 237	336	1 901	566%

Note 6-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2023 un montant de 222 823 mDT, en hausse de 23 377 mDT par rapport à 2022. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Frais du personnel	(157 436)	(143 932)	(13 504)	9%
Rémunération du personnel	(117 112)	(107 636)	(9 476)	9%
Charges sociales	(28 754)	(25 762)	(2 992)	12%
Impôts sur salaires	(2 693)	(2 418)	(275)	11%
Autres charges liées au personnel	(8 877)	(8 117)	(760)	9%
Charges générales d'exploitation	(56 997)	(45 651)	(11 346)	25%
Frais d'exploitation non bancaires	(14 252)	(13 317)	(935)	7%
Autres charges d'exploitation	(42 073)	(35 828)	(6 245)	17%
Dotations aux amortissements	(8 390)	(9 863)	1 473	(15%)
Total	(222 823)	(199 446)	(23 377)	12%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	947	172	775	451%
Moins-values sur cession des immobilisations	(190)	(264)	74	(28%)
Contribution sociale de solidarité CSS	(799)	(626)	(173)	28%
Autres résultats exceptionnels	(1 974)	(389)	(1 585)	407%
Total	(2 016)	(1 107)	(909)	82%

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2023 se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Impôts courants	(27 991)	(21 700)	(6 291)	29%
Impôts différés	7 739	(8 704)	16 443	(189%)
Total	(20 252)	(30 404)	10 152	(33%)

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(5 584)	(12 495)	6 911	(55%)
Total	(5 584)	(12 495)	6 911	(55%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 7,155 dinars contre 5,762 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat net en mDT	216 544	152 579	63 965
Nombre moyen d'actions	30 264 000	26 481 000	3 783 000
Résultat de base par action (en DT)	7,155	5,762	1,393
Résultat dilué par action (en DT)	7,155	5,762	1,393

Le capital est porté de 132 405 000 dinars à 151 320 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 3 783 000 actions gratuites conformément à l'AGE du 27/04/2023. De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2023, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient depuis le début de l'année.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité du groupe AMEN BANK à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie du groupe qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (515 478) mDT à (75 571) mDT, enregistrant une baisse du besoin de trésorerie de 439 907 mDT ou 85,34%.

Cette amélioration de la trésorerie est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 470 514 mDT et des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour (23 636) mDT et des activités de financement à hauteur de (6 561) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est établi à 470 514 mDT au 31 décembre 2023. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 372 616 mDT ;
2. Les encaissements nets sur titres de placement pour 45 001 mDT ;
3. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 677 409 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (355 244) mDT.
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (58 285) mDT.
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (153 154) mDT ;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation (29 793) mDT ;
5. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (28 036) mDT ;

Note 7.2 : Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement :

Le flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement est établi à (23 636) mDT et est inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Flux nets positifs :

1. La variation des intérêts et dividendes pour 191 059 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (161 385) mDT ;
2. Les flux nets sur portefeuille investissement (53 310) mDT ;

Note 7.3 : Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement.

Le flux de trésorerie net affecté aux activités de financement est établi à (6 561) mDT au 31 décembre 2023 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. L'émission d'emprunts pour 145 000 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les remboursements d'emprunts pour (25 416) mDT ;
2. La variation des ressources spéciales pour (80 131) mDT.
3. Le versement des dividendes pour (45 450) mDT ;
4. Des mouvements sur fonds social et de retraite de (564) mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à (75 571) mDT contre (515 478) mDT au 31 décembre 2022.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2023 s'est établi comme suit :

Description	2 023	2 022
<u>Actifs</u>	<u>680 583</u>	<u>509 789</u>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	493 291	445 536
Caisse	58 907	55 114
Avoirs et prêts à la BCT	434 321	390 383
Comptes CCP	63	39
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	187 292	64 253
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	186 013	62 919
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	1 279	1 334
<u>Passifs</u>	<u>756 154</u>	<u>1 025 267</u>
Banque centrale, CCP	356 453	814 118
Comptes débiteurs auprès de la BCT	2 453	118
Emprunts auprès de la BCT	354 000	814 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	399 700	211 149
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	390 193	196 111
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	146 659	139 802
Emprunts interbancaires < 90 jours	243 534	56 309
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	9 507	15 038
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(75 571)	(515 478)

8- Autres Notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 28,64% des droits de vote ;
 - La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,36% du capital d'AMEN BANK ;
 - La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital d'AMEN BANK ;
 - La société STE AGRICOLE EL HADAYEK du fait qu'elle détient 5,59% du capital d'AMEN BANK ;
 - La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,00% du capital d'AMEN BANK ;
 - La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK ;
-
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
 - Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023.

Société «PGI Holding»

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 181 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2023 est de 160 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'Amen Bank s'élève à 34 500 mDT.

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 28,64% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1- Le total engagement de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 33 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 2 021 mDT ;
- 2- Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 17 KDT (HT).
- 3 - Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2023 s'élève à 915 KDT;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 417 KDT (HT).
- L'encours des dépôts à terme de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2023 à 200 mDT alors que l'encours des dépôts à vue s'élève à 33 KDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank au titre de l'exercice 2023, s'élève à 65 535 mDT y compris un engagement hors bilan de 36 756mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société "PARENIN" auprès d'Amen Bank au 31 décembre 2023 s'élève à 597 mDT.

Société « ENNAKL»

la société Enna kl qui détient 7,93% du capital d'Amen Bank détient un total engagement auprès d'Amen Bank s'élèvent à 18 980 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 138 140 mDT.

Par ailleurs, L'encours des dépôts à vue auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2023 à 2 241 mDT.

Société «SICAR AMEN»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Quarante-huit (48) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2023 de 715 521 mDT. La commission de gestion au titre de 2023, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 3 693 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
- une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
- une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2023, s'élève à 252 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'Amen Bank s'élève à 2 500 mDT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'Amen Bank s'élève à 752 mDT.

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2023, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 68 KDT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 15 KDT.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'Amen Bank s'élève à 72 mDT.

Société «Amen Invest»

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le montant du loyer s'élève à 127 KDT (HT) au titre de l'exercice 2023.

Au 31.12.2023 ; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'Amen Bank s'élève à 1 296 mDT.

Société «SOGEREC»

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. L' AMEN BANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC. Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par l'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le Le 1er janvier 2019.

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit de l'AMEN BANK du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à : **5 872 mDT HT.**

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouvrés, s'élève. pour l'exercice 2023, à : **705 mDT en HT.**

2. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 14 KDT en (HT).

3. Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 4 apparemment ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements B1-1 B A1-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2023 s'élève à 57 764DT (HT).

Au 31.12.2023, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève à 1 027mDT.

Société «Amen Project»

Amen Bank détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 4 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 120 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo " dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo " perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraires et frais de services :

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2023 est de 290 KDT. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2023 s'élève à 769 KDT,

Amen Bank a mis à la disposition de la société "Gest Immo" un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2ème année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Société « STE SMART RECOVERY »

Amen Bank détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

- 1- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.

- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.

- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée. Le montant des commissions au titre de 2023 s'élève à 560 KDT.

2- Un contrat de location en vertu duquel " SMART RECOVERY " occupe un local, propriétés de "Amen Bank". Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2023 s'élève à 58 KDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Le total des engagements de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'Amen Bank s'élève à 57 975 mDT y compris un engagement hors bilan 30 817KDT (HT) au titre de l'exercice 2023.

L'encours des placements à terme de la société "Tunisie Leasing & Factoring" auprès d'Amen Bank s'élève à 24 500 mDT au 31 décembre 2023 et un encours des dépôts à vue pour 1 620 mDT.

Société «Tunisys»

Le total des engagements hors bilan de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 5 141mDT ainsi qu'un encours des dépôts à vue pour 34 mDT au 31 décembre 2023.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 3 327 mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société TUNISYS auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2023 à 24 mDT.

Société « Hayett »

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 004 KDT.

- L'encours des commissions des produits bancassurances payés à l'Amen Bank au 31.12.2023 s'élève à 4 575mDT.
- L'encours des engagements hors bilan de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2023, à 28 mDT.
- L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2023 à 1 306 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 10 810 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 049 mDT.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'Amen Bank s'élève à 4 184 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 119 mDT et l'encours des placements auprès d'amen Bank pour 1 400 mDT.

Le total des engagements Hors bilan de la société KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 4 mDT.

Société «SUNAGRI»

Le total des engagements Hors bilan de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 3 mDT.

Au 31.12.2023, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 480 mDT et l'encours des dépôts à vue à 1 mDT.

Société « Amen Santé »

Amen Bank détient 19,00% du capital de la société Amen Santé.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société Amen Santé auprès d'Amen Bank s'élève à 122 mDT et l'encours des engagements hors bilan pour 3 mDT.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 4 mDT au 31 décembre 2023.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'Amen Bank s'élève à 7 648 mDT. y compris un engagement hors bilan 3 095 mDT au titre de l'exercice 2023.

Les SICAV:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav	
Actif net au 31/12/2023 en mDT	59 372	23 954	42 531	
Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	
Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC	
Commission de dépositaire	Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC	
Montant Annuel Perçu	119 872DT HT	12 851 DT HT	24 369 DT HT	
Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	
Commission de distribution	Montant Annuel Perçu	299 680 DT HT	106 063DT HT	211 820DT HT

L'encours des dépôts à vue des SICAV au 31.12.2023 se présente comme suit

(mDT)	Encours Dépôts à vue	Encours des placements	Intérêt couru	Intérêt de la période
SICAV AMEN	1 550	3 500	7	82
AMEN PREMIERE SICAV	3 449	4 500	9	157
STE AMEN ALLIANCE SICAV	1 730	9 500	19	342

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023.

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit (en TND) :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2023	Passif au 31/12/2023	Charge 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

Président du Directoire

Membres du Directoire

	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2 023	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916

Note 8-2. Notes sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées

Les opérations ordinaires entre la banque et les parties liées sont établies dans les conditions normales du marché. Les transactions faisant objet de conventions spécifiques sont mentionnées dans le cadre du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Note 8-3. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2023, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2024 s'est établi à 177,553%% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 8-4. Événements postérieurs à la date de clôture

AMEN BANK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022. Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard. Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

Amen Bank a reçu en date du 22 décembre 2023 une notification de vérification fiscale approfondie au titre de la période allant de 2019 à 2022.

AMEN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 564 603 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **216 546 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (65%) et qui totalise, au 31 décembre 2023, **7 166 480 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations-disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **491 922 KDT** et représentant **5%** du total bilan consolidé et **24%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2023, à **775 672 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.
- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 5.2.1 les Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024. Par ailleurs, au-delà de la provision résultant de l'application de ladite circulaire et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents, la banque a procédé à l'affectation d'un complément de provision collective.

Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 37 688 KDT au titre de l'exercice 2023.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2023, s'élève à 185 250 KDT.

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 8.4 Evénements postérieurs à la date de clôture », la banque a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 8.4 Evénements postérieurs à la date de clôture », La banque a reçu en date du 22 décembre 2023 une notification de vérification fiscale approfondie au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 01 avril 2024

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé